

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du 19 mai 2011
- 2 – Informations concernant la Direction de la Recherche et de la Valorisation
- 3 – DBM n°1
- 4 – Demandes de subventions (hormis UVHC) pour des projets de recherche
- 5 – Demande de financement auprès du Conseil Régional et/ou de l'UVHC pour l'organisation de manifestations scientifiques de l'année 2012

1 – Approbation du compte rendu du 19 mai 2011

Remarque de Mme PETILLON : correction de l'orthographe du nom de Mme BARAT dans les invités de la séance.
Voté à l'unanimité.

2 – Présentation de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV)

Ce point sera présenté de façon plus détaillée au prochain CS par Mme BONNAFOUS.

De manière très synthétique, la DRV se situe à l'interface entre les composantes de recherche et les autres Directions ou services de l'établissement et s'est organisée de manière à répondre aux besoins et exigences des laboratoires d'une part, et des financeurs ou commanditaires de la recherche d'autre part.

On retrouve donc une organisation par activités avec :

- un appui à l'élaboration de projets ;
- la gestion de projets (administrative, financière et juridique) ;
- la valorisation socio-économique (prestations de service, communication de savoir-faire, brevets, etc)
- la démarche qualité dont l'objectif est la clarification et la simplification des procédures (ex : procédure CDD) ;
- la communication interne et externe
- les finances avec en particulier l'instauration d'un dialogue de gestion notamment pour la construction du BI et des DBM ;
- la mise en œuvre d'une comptabilité analytique

Mme BONNAFOUS est la Directrice de la DRV. Mme BONNAFOUS précise qu'il s'agit d'une Direction « support » au service de la recherche. La structuration a démarré, de manière transitoire, par la création en février 2011, d'un Service Recherche et Valorisation ; la création de la Direction, en tant que telle, est passée au dernier CTP puis au CA du 16 juin 2011.

M. ABRAMOVICI demande qui est l'interlocuteur pour la révision des sites web et la communication. M. ARTIBA confirme qu'il s'agit pour l'instant d'Hélène CARON, responsable de la Communication de l'UVHC. Mme BONNAFOUS a conscience des besoins et de l'urgence en matière de communication externe pour la recherche de l'Université et envisage de passer par un prestataire externe pour les sites web et les brochures dans le respect de la charte graphique qui se met en place et en interface avec le Service Communication.

3 – Informations sur la DBM n°1

M. VAGANAY et Mme BONNAFOUS présentent la DBM n°1.

L'objectif de cette première DBM est de réajuster les sommes prévues au BI 2011 initialement élaboré pour une activité prévisionnelle estimée en novembre 2010. M. VAGANAY précise à nouveau que le BI 2011 a été établi sur la base de la moyenne des consommations des années 2009 et 2010 (montants des mandats émis).

La DRV a transmis, suite au dialogue de gestion avec les laboratoires concernés par les contrats pluri-annuels et les crédits non consommés de contrats antérieurs clos, en particulier le LMCPA, le LAMIH, le laboratoire TEMPO et le DOAE, une demande de DBM formalisée prenant en compte :

- les contrats pluri-annuels (report des crédits non consommés de N-1 non inscrits au BI et montants des facturations prévisionnelles de l'année N en cours non inscrites au BI) dont l'exécution se déroule sur plusieurs années et qui nécessitent un suivi particulier compte tenu du principe de l'annuité budgétaire en comptabilité publique ;
- tout ou partie des crédits non-consommés de contrats antérieurs, juridiquement clos, qui sont tracés et sollicités, non plus dans le cadre d'un report systématique, mais en regard des besoins réels, identifiés, des laboratoires. Les laboratoires LAMIH et TEMPO, en particulier, n'ont pas sollicité 100% des crédits non consommés au 31/12/2010 sur les contrats antérieurs terminés. Il est rappelé que la non consommation des crédits tient souvent du fait d'une « avance du laboratoire » pour exécuter le contrat sans qu'il y ait eu de reversement des dépenses (affectation au contrat) par la suite, générant de fait, un reliquat sur contrat terminé.

Lors d'un arbitrage pour soumettre la DBM auprès des instances extérieures, il a été tenu compte :

- des contrats pluri-annuels (report N-1 et recettes attendues de N avec une affectation des dépenses en investissement, personnels et fonctionnement) ;
- des seules dépenses d'investissement et de personnels pour le report des crédits non consommés des laboratoires issus de contrats juridiquement terminés.

M. VAGANAY précise, en effet, que pour ce type de crédits, la justification du report, auprès du Contrôleur Financier Régional (DGFIP), est plus difficile. Il n'y a pas de blocage en ce qui concerne les dépenses d'investissement ; la masse salariale est présentée et négociée ; en revanche, il y a une contrainte forte, relevant d'une impossibilité technique, pour les dépenses de fonctionnement.

De fait, les crédits de fonctionnement n'ont pas été reportés, ne permettant pas l'exécution des dépenses afférentes.

Des solutions internes ont été trouvées, la DRV ayant argumenté :

- d'une part, un effort conséquent des laboratoires concernés, marquant par là même une compréhension des contraintes de l'établissement vis-à-vis de ses partenaires extérieurs, en ne sollicitant, sous réserve de traçabilité, que les crédits nécessaires à des dépenses identifiées et formalisées par activité ;
- d'autre part, un certain non-sens à financer l'investissement et les personnels pour ces investissements sans les consommables permettant de faire « tourner » ces mêmes investissements ; ou à ne pas financer la valorisation des résultats de la recherche (colloques et publications) alors même que l'AERES exige davantage de publications dans des revues ACL, dans un contexte où il devient de plus en plus difficile d'obtenir des financeurs des crédits pour des dépenses de fonctionnement, ces dernières devant être identifiées comme non-récurrentes et affectées spécifiquement aux projets de recherche financés.

Des virements internes ont donc été effectués pour répondre très exactement à la demande des composantes de recherche après le dialogue de gestion. Il reste à ce jour un virement d'environ 60 000 € à effectuer. Ainsi, en prenant en compte le BI 2011 et la DBM n°1, 100% des crédits sollicités lors du dialogue de gestion, par les laboratoires, seront ouverts.

Mme BONNAFOUS donne des conseils pour la construction du BI 2012 :

- commencer le dialogue de gestion dès septembre 2011
- prévenir la DRV le plus en amont possible sur les contrats de recherche pluri-annuels, autrement dit dès l'élaboration du projet, afin de permettre d'anticiper l'inscription au budget des dépenses et des recettes ;
- tenir compte de la facturation prévisionnelle prévue dans les contrats pluri-annuels en 2012 ;
- tenir compte du report des crédits non consommés des contrats pluri-annuels ;
- prendre en compte les dépenses et/ou recettes constatées d'avance : ex colloques prévus, missions n'ayant pas fait l'objet d'un remboursement ;
- tenir compte des données issues de la comptabilité analytique qui permet de prévoir, dans une logique « activités », certaines dépenses : exemple, cotisations annuelles aux associations ou réseaux ; autre exemple, aux LAMIH et laboratoire TEMPO, il y a un centre de coût pour les « avances sur projet » sur lequel les dépenses sont exécutées dans l'attente de la notification des crédits (en cours de signature – plusieurs mois pour le Conseil Régional ou l'ANR - avec une date d'éligibilité des dépenses et donc d'exécution des dépenses souvent rétroactive). On peut, d'une part, prévoir ces montants et, d'autre part, connaître sur ces laboratoires la part moyenne nécessaire par an pour permettre ces dépenses.
- naturellement, il existe des imprévus : les dépenses exceptionnelles, telles qu'a pu les vivre récemment le LMCPA suite à une panne lourde sur le Microscope Electronique, peuvent faire l'objet de demandes complémentaires en cours d'année permettant de faire face à un besoin imprévu ; a fortiori si elles n'ont pas été provisionnées au BI.

L'objectif de ce BI 2012 est d'avoir un BI qui soit le plus exhaustif possible afin de diminuer le montant de la DBM n°1 de 2012 qui devrait, idéalement, ne comporter que les contrats nouveaux et non existants lors de la préparation du BI.

M. VAGANAY rappelle que le Contrôleur Financier regarde la globalité des crédits ouverts (BI + DBM) et la compare à la consommation qui est faible dans notre cas. Mme BONNAFOUS précise effectivement que les recettes des contrats pluri-annuels sont comptabilisées au titre de l'année N alors que les dépenses peuvent être prévues sur les années ultérieures ; en revanche, il est difficile au moment de l'élaboration du projet et donc du contrat afférent de faire du cas par cas en fonction du déroulement de la recherche car elle est difficilement prévisible (l'instrumentation d'un véhicule engendrant des dépenses lourdes découle de travaux de recherche au début du projet par exemple qui peuvent être plus ou moins longs en fonction des résultats obtenus).

M. VAGANAY précise qu'il est recommandé, pour éviter de faire apparaître des crédits non consommés, de n'inscrire au BI 2012 que les dépenses prévues au cours de l'année en cours 2012. Mme BONNAFOUS ajoute qu'il est souhaitable également d'éviter lors de la négociation des contrats de recherche d'avoir une facturation importante à la clôture (30%) alors que le contrat est a priori exécuté en termes de dépenses. Mme BONNAFOUS précise également qu'il est préférable de solliciter une demande de prolongation s'il existe un retard dans la consommation des dépenses de fonctionnement par exemple ; d'autant, qu'il pourrait ne plus devenir possible d'avoir de report de crédits de fonctionnement non consommés sur un contrat juridiquement terminé en terme de durée.

Le BI 2012 devra être le plus sincère et le plus proche de la réalité même s'il reste prévisionnel, afin de pouvoir travailler plus de 6 mois (constat 2011).

Mme BONNAFOUS précise que c'est d'autant plus important que de moins en moins de crédits sont attribués pour le fonctionnement sur les projets de recherche en ressources affectées (qui nécessitent une justification des dépenses facture par facture) : c'est, en effet, une gestion considérée comme trop lourde pour certains financeurs (Conseil Régional et projet CISIT par exemple) en terme de certification des dépenses. Il faut donc être attentif à solliciter les budgets autrement, en allant chercher peut-être davantage ce type de dépense sur les AAP ANR ou ADEME mais aussi sur les contrats de recherche collaboratifs, les études ou les prestations de service, avec nos partenaires industriels.

M. GUERRA précise qu'il ne connaît toujours pas le budget exact de son laboratoire après 18 mois à la tête du LAMIH. Il avertit qu'il prévoit de faire gérer ses projets de recherche au CNRS ou à VALUTEC si l'efficacité des services généraux ne s'améliore pas. En outre, l'Administration a fortement insisté depuis plusieurs mois sur le fait que les laboratoires sont des composantes de recherche, or, cela ne change pas le manque de considération à leur égard (ex : filtrage des appels venant des laboratoires, non réponse à leurs mails). Pour exemple, il précise qu'au CNRS, le temps de réponse est de 2 semaines pour le remboursement d'un ordre de mission et de 4 jours pour obtenir un CDD avec une seule gestionnaire.

M. DUBAR déplore le travail réalisé en amont avec blocage en bout de chaîne (validation du BI 2011 et DBM) sans aucune information auprès des directeurs de laboratoires ou de la DRV. Mme HARMAND acquiesce.

Mme BONNAFOUS précise que la DRV et les laboratoires avaient préparé, en septembre et octobre 2010, le budget 2011 sur la base du report systématique des crédits, pratiqué depuis plusieurs années tout en justifiant du budget par activité en regard de la politique scientifique menée par le laboratoire concerné. La nouvelle équipe présidentielle, en place en octobre 2010, a eu peu de temps avant le retour du BI 2011 pour faire face aux exigences de tiers extérieurs en regard de la construction budgétaire et a opté pour de nouvelles instructions en matière de construction budgétaire en se donnant comme base le taux moyen d'exécution des dépenses 2009 et 2010 de chaque composante. Mme BONNAFOUS et M. GUERRA avaient eu une semaine pour reconstruire le BI 2011 et avaient alerté quant aux risques de non soutenabilité budgétaire des projets de recherche sur ressources propres (financés par des tiers, partenaires industriels souvent) d'une part, et de la paie, d'autre part. On constate en plus, en regard du retard conséquent sur le remboursement des missions, qu'il eut fallu tenir compte des missions non remboursées sous forme de dépenses constatées d'avance également.

M. ARTIBA précise que la période de mise en place de SIFAC n'est plus d'actualité et n'est donc plus un critère d'excuse pour l'administration.

M. VAGANAY est questionné sur sa mission exacte en regard de la recherche. Il précise qu'il est l'adjoint du Directeur des Services Généraux et que ses missions incluent l'aide au pilotage des composantes dont la partie financière, mais pas uniquement pour la Recherche.

Le CS donne un avis favorable à la DBM (5 abstentions, 1 contre) sous réserve du dernier virement d'environ 60 000 euros des services généraux vers la Recherche en 914. Le CS exprime par ailleurs une demande de souplesse, de communication et de flexibilité de la part des services généraux pour le BI 2012.

L'UVHC, sous couvert de M. VAGANAY, s'engage à couvrir les dépenses non inscrites en DBM.

4 – Demandes de subventions (extérieures) pour des projets de recherche

On demande pourquoi sont présentés des projets presque terminés. Mme BONNAFOUS précise que les statuts d'UVHC prévoient que le CS soit consulté sur les projets de recherche. Elle convient que le CS est en mode rattrapage des projets non présentés auparavant ; en revanche, effectivement, ce rattrapage n'est pas effectué dans une logique « chronologique » mais plutôt dans une logique de « financement » : on essaie de regrouper la présentation des projets par typologie de financeur (ADEME, ANR, GIS, etc) par souci de cohérence pour le CS.

Par ailleurs, il serait lourd de présenter l'intégralité des projets de recherche soumis aux AAP, de par leur nombre, avec un taux de succès parfois faible ; ne sont présentés donc que les projets sélectionnés.

Ce point de l'ordre du jour est reformulé sous le terme « **Présentation des projets de recherche** » car l'avis du CS n'est pas demandé pour un financement mais pour un bilan.

Financements du GIS 3SGS

M. DEFOORT présente le projet **DICOP** (LAMIH) : **D**iagnostic des **C**onvertisseurs de **P**uissance : Application au transport ferroviaire - 1er Avril 2011 / 31 Mars 2012

Subvention demandée : 12 690 euros

Partenaires et Chercheurs impliqués :

CReSTIC : N. MANAMANNI (PR), N. MESSAÏ (MC), LAMIH : M. DJEMAÏ (PR), M. DEFOORT (MC), J. VAN GORP (Doctorant)

Chercheurs étrangers impliqués :

Northumbria university newcastle, UK, Krishna BUSAWON (Dr), Université de Médéa Algérie, Khelifa BENMANSOUR (Dr)

Mme PACAUX-LEMOINE présente le projet **ADEXEC** (LAMIH) : Approche de **D**étection et d'**EX**plication d'Erreur de Commande par filtrage robuste

Subvention demandée : 6 782 euros

Partenaires et Chercheurs impliqués : CRAN, CReSTIC, LAMIH (M-P. PACAUX-LEMOINE, S. DEBERNARD, T. POULAIN)

M. POLET présente les projets :

- **RESYST** (anticipation et **R**ésilience des **S**ystèmes **S**ocio**T**echniques complexes dans une démarche de sécurité globale)

Subvention : 9 184 euros

Partenaires et Chercheurs impliqués : Université de Technologie de Troyes, Ecole Nationale d'Ingénieur de Metz (LIPM COSTEAM-INRIA Grand Est), Université Paul Verlaine de Metz, LAMIH (ASHM : F. VANDERHAEGEN, P. CAULIER, P. POLET)

- **SOMAIR** (Contribution de l'interface 'Système hOmmе/Machine' pour une Analyse Intégrée des Risques)

Partenaires et Chercheurs impliqués : EDF, CRAN, LAMIH (P. POLET, F. VANDERHAEGEN)

Budget : 70 000 euros (dont 1 post-doc)

NB : M. POLET déplore l'impossibilité de gratification de stagiaires internes à l'UVHC (master). Un groupe de travail est mis en place sur ce sujet.

Financement de l'ADEME

M. GUERRA présente le projet **HYBRELEC** (LAMIH) : démonstrateur de véhicule **hybride** rechargeable et de véhicule tout électrique.

Partenaires et Chercheurs impliqués : VALEO, CEVAA, GKN, IFP, IFSTAR, LEONI, LEROY, SOMAIR, MICHELIN, LAMIH

Financement du PRES

M. PUDLO présente le projet **I2SH** (LAMIH) : Institut de l'Ingénierie de la **S**anté et du **H**andicap

Subvention : 30 000 euros

Partenaires et Chercheurs impliqués :

P. PUDLO, A. THEVENON - Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille

Laboratoires concernés par le projet :

UVHC : LAMIH, TEMPO ; Université de Lille 1 : LAGIS ; Université de Lille 2 ; Université de Lille 3 : PSITEC et URECA ; Université Catholique de Lille ; Laboratoire de Santé Publique ; Ecole Centrale de Lille ; Université de l'Artois ; MESHS

Fin au 31/07/2011 (demande de prolongation en cours)

M. ADAM en l'absence de M. KOLSKI présente le **projet DEV-TangiSense** (outil d'aide au **DE**veloppement d'application pour la table interactive **Tangi-Sense**) (LAMIH)

Subvention : 37 621 euros

NB : M. ABRAMOVICI soulève le problème de coupure du libellé « PRES Université Lille Nord de France » par les éditeurs de publications.

Vote à l'unanimité.

5 – Demandes de financement auprès du Conseil Régional et/ou de l'UVHC pour l'organisation de manifestations scientifiques de l'année 2012

Le Conseil Scientifique a été sollicité par le CALHISTE pour une demande de financement de 3 000 euros concernant l'organisation du symposium « L'identité au pluriel. Jeux et enjeux des appartenances autour des anciens Pays-Bas, XIIème-XVIIème siècle » ayant lieu du 19 au 21 avril 2012 à l'UVHC.

La présentation de cette demande est réalisée par M. JUNOT. Il met notamment en avant les retombées positives pour l'UVHC d'organiser ce symposium à Valenciennes afin de se démarquer un peu de Lille 3.

Voté favorablement à l'unanimité.

Le budget présenté est de 12 400 euros dont pour les recettes :

- 3 000 euros demandés au CALHISTE,
- 3 000 au CS (dont 2000 euros seront financés par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole)

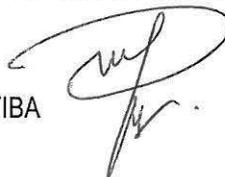
L'avis du CS sur ce dossier est nécessaire pour sa recevabilité auprès du Conseil Régional.

A la demande de Mme BONNAFOUS, il est précisé qu'aucun frais d'inscription ne sera demandé (pratique courante dans les SHS).

Valenciennes, le 27 juin 2011

Le Vice-Président Recherche et Valorisation

A. ARTIBA



Présidence du C. S. : M. ARTIBA, Vice-Président Recherche et Valorisation

Présents :

Collège A :

Mmes HARMAND, MAIRESSE
MM. ABRAMOVICI, CATTAN, GUERRA, LEPOUTRE, LOCHEGNIES, VRANCKEN, ZIEGER

Collège C :

Mmes DUCRET, PETILLON
MM. ADAM, JENNY, POLET

Collège E :

Mme GIRARD
MM. DANJOU, GARÇON

Personnalités

extérieures :

MM. DELBECQ, ZINGRAFF

Invités :

Mmes BONNAFOUS, PACAUX-LEMOINE, TRUFFERT
MM. DEFOORT, DUBAR, HERBIN, JUNOT, VAGANAY

Ont donné

pouvoir :

M. GAZALET à M. POLET, Mme LERICHE à M. CATTAN, M. SODAIGUI à M. VRANCKEN, M. GUIZARD à M. ZIEGER, M. KAMINSKI à M. ZINGRAFF, M. CADET à M. DELBECQ

Excusés :

Mlle MAYEUR, Mme PAILLOUS
MM. DEREMETZ, MENET, PAPIN